

**SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

FORMATION COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

Tours, le 25/02/2022

La Présidente de la Section disciplinaire

À

M. René Clarisse
Mme Karine Mahéo
M. Mathias Millet
Mme Katerine Moreno-Suarez
M. Félix Lambert
M. Quentin Raveau
Mme Iona Ayreault

Réf. : SD/n°2022-309

Objet : Désignation de la Commission de discipline

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désigné pour faire partie de la Commission de discipline que je dois composer, conformément à l'article R. 811-20 du code de l'éducation, en vue de connaître des dossiers disciplinaires dont j'ai été saisi par le Président de l'université, en ma qualité de Présidente de la section disciplinaire du Conseil académique de l'Université de Tours.

Conformément à l'article précité, je serai chargée de présider la Commission de discipline.

Conformément à l'article R. 811-28, j'ai décidé des nominations suivantes :

- M. René Clarisse, rapporteur principal ;
- M. Félix Lambert, rapporteur adjoint.

Au cours de cette Commission, seront évoquées les affaires listées ci-dessous.

J'appelle votre attention sur les dispositions de l'article R. 811-29 du code précité qui donnent toutes précisions sur la procédure d'instruction et le contenu



des rapports. Notamment, le rapport d'instruction devra être remis à la Présidente dans un délai de deux mois maximum.

Je vous signale enfin qu'en application de l'article R. 811-32 dudit code, l'instruction d'une affaire disciplinaire n'est pas publique.

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes cordiales salutations.

La Présidente,

Sandrine Dallet-Choisy

Affaire :

M. [REDACTED], étudiant en Master 1 MEEF, parcours histoire géographie, Comportement et propos inadaptés, violences verbales et injures lors d'un stage conduisant à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.